



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **25**  
 Nombre de votants : **33**  
 Date de convocation : **23/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016**  
**– BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA  
 M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL  
 P. BELLEGARDE (Passa) à P. MAURAN  
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL  
 D. RUIZ (Thuir) à R. LEMORT  
 L. FERRER (Thuir) à S. RAYNAL  
 P. MAURY (Thuir) à T. VOISIN  
 J. ALBERT (Trouillas) à R. ATTARD

Certifié exécutoire

Absent :

A. DOUTRES (Caixas)  
 C. VILA (Oms)  
 N. MON (Thuir)  
 R. PEREZ (Thuir)

Publié ou Notifié

le

M. OLIVE René, Président est absent au moment du vote.

**Monsieur Jean CHEREZ** est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

Nombre de membres en exercice : 38	
Nombre de membres présents :	25
Nombre de suffrages exprimés :	33
VOTES : Contre 0	Pour 33
Abstention 0	
Date de convocation : 23/03/2017	

DELIBERATION  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 30 Mars 2017

Accusé de réception - Mairie de Libelle  
 06 24 66 04 49 - 20170330  
 Réception par le préfet : 24/04/2017

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Rémy ATTARD, 1er Vice-Président, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président, après avoir fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
 Le présent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Restes reportés		1 045 576,19		1 203 741,02	-	2 249 317,21
Opérations de l'exercice	836 248,85	1 549 724,80	4 619 679,46	3 186 847,08	5 455 928,31	4 736 571,88
TOTAL	836 248,85	2 595 300,99	4 619 679,46	4 390 588,10	5 226 836,95	6 985 889,09
Restes de clôture		1 759 052,14	-	229 091,36		1 759 052,14
Restes à réaliser			2 038 258,06	1 767 419,25	2 038 258,06	1 767 419,25
TOTAUX CUMULES	836 248,85	2 595 300,99	6 657 937,52	6 158 007,35	7 494 186,37	8 753 308,34
RESULTATS DEFINITIFS		1 759 052,14	499 930,17			1 259 121,97

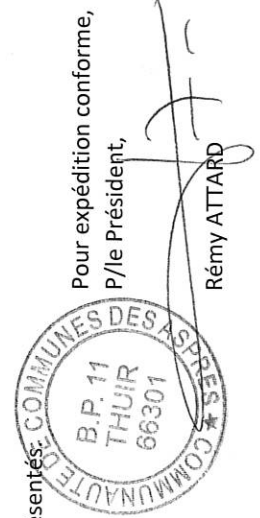
(\*) les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

Ont signé au registre des délibérations:

les conseillers communautaires présents et représentés

Cachet:



Pour expédition conforme,  
 P/le Président,

Rémy ATTARD